



EN ROUTE VERS ZÉRO PESTICIDE

Collecte de pesticides pour les particuliers sur le territoire du VALTOM (Puy-de-Dôme et nord de la Haute-Loire)

DU 22 AU 29 AVRIL 2017,

VENEZ DÉPOSER VOS PESTICIDES DANS LES POINTS DE COLLECTE (DÉCHÈTERIES DU DÉPARTEMENT ET JARDINERIES PARTENAIRES) ET BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS PRATIQUES POUR JARDINER AUTREMENT.

Programme des animations et points de collecte sur www.valtom63.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la vente des produits phytosanitaires ne s'effectue plus en libre-service dans les jardinerie et en grande surface. Deux années de transition avant une interdiction complète de la vente aux particuliers, prévue par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015.

Le Valtom, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Livradois Forez, les collectivités en charge de la collecte des déchets, la Fredon, Chimirec et les jardinerie participantes s'associent pour vous proposer des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

QUELS PRODUITS SONT CONCERNÉS ?

Tous les produits phytosanitaires, entamés ou non utilisés, dans leur emballage d'origine.

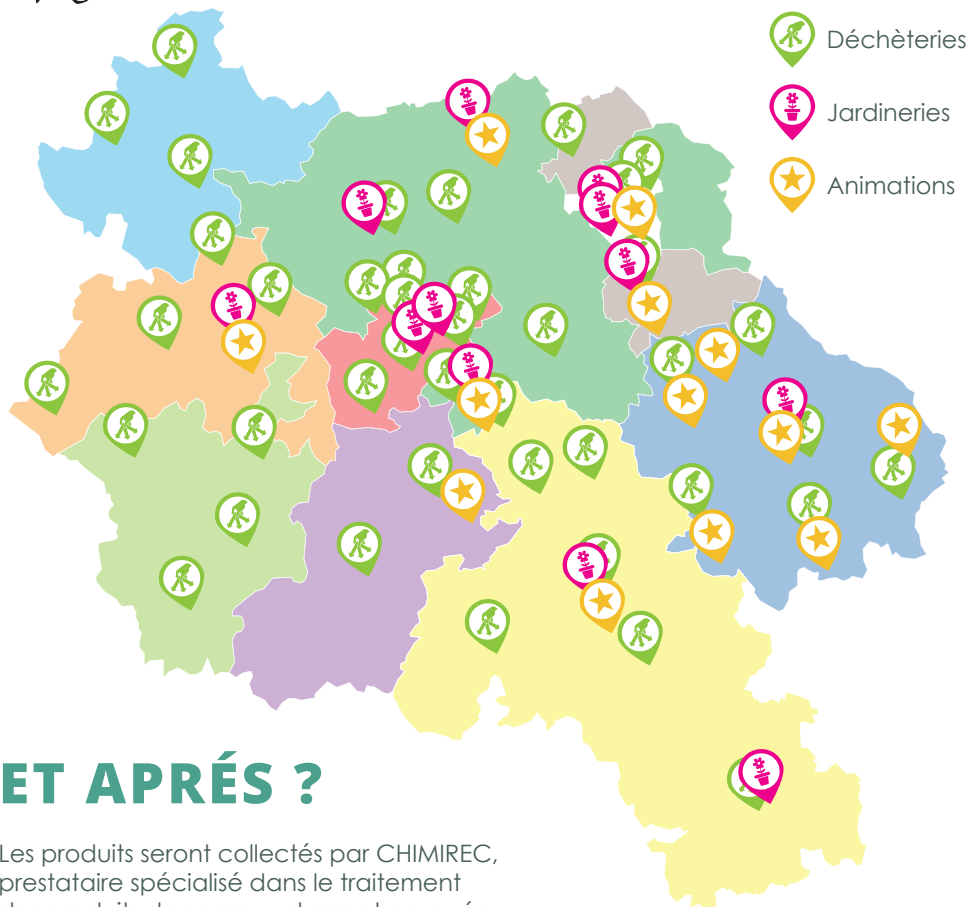
- Anti-mousses
- Fongicide
- Anti-limaces
- Herbicide
- Insecticide
- Engrais non organiques





OÙ DÉPOSER ?

Dans l'une des 40 déchèteries présentes sur le territoire du VALTOM ou dans les jardineries partenaires de l'opération.



ET APRÈS ?

Les produits seront collectés par CHIMIREC, prestataire spécialisé dans le traitement des produits dangereux et seront envoyés dans une filière dédiée pour être valorisés en énergie.

Les jardineries partenaires sont signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement », animée par la FREDON Auvergne (www.mieux-jardiner.fr).

Certaines proposent un bon de réduction à l'achat de produits alternatifs



et ses
collectivités
adhérentes

